



Rapport de la commission chargée de l'examen du rapport-préavis no. 26-03

Remplacement du véhicule polyvalent Bucher Ladog T1250 du secteur des travaux

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis no. 26-03 s'est réunie le 24.02.2026 en salle de Municipalité.

Elle était composée des conseillères et conseillers suivant-e-s :

Sacha Vanetta, Paulo Baptista remplaçant de Dionisio Baptista, Dylan Breitler remplaçant de Elena Court, Mélanie Glauser, Robin Tardy, et de la rapportrice soussignée.

Jean-Michel Bolens était absent et non excusé.

La Municipalité était représentée par Madame Nathalie Jaccard. Étaient également présents M. Wyss, chef de service, M. Rodrigues, responsable du secteur des travaux, ainsi que M. Gold, responsable du garage communal.

En introduction, Madame Nathalie Jaccard a corrigé une erreur ; en effet, l'intitulé en deuxième ligne du tableau au point V, page 2, devrait être : « Reprise du véhicule Bucher Ladog T1250 ». Cette erreur écartée, M. Wyss a procédé à une courte mise en situation.

Le véhicule Bucher Ladog T1250 doit être remplacé par un véhicule présentant la même polyvalence saisonnière. Il a également relevé que le remplacement par un véhicule aux caractéristiques similaires, mais d'une marque différente, découle du constat que le véhicule Bucher Ladog T1250 a présenté des signes d'usure assez tôt dans son utilisation et que plusieurs pannes sont survenues ces dernières années. Il précise que la commune possède déjà un véhicule de la marque Meili, dont elle se montre satisfaite, notamment pour sa résistance et sa longévité. Le choix c'est donc porté sur un véhicule de la marque Meili modèle M 1300 Beat au prix de 195'500 TTC, ce montant comprenant le prix du véhicule : 188'000 CHF, les chaînes à neige : 4'500 CHF, ainsi que la reprise du véhicule Bucher qui rapporterait 12'000 CHF.

À la suite de cela, un échange de questions-réponses a eu lieu.

Une question concernant les réparations fréquentes nécessaires sur le véhicule Bucher et leurs causes a été posée. Il ressort que le sel constitue une source normale de dégradation pour ce type de véhicule, mais qu'en plus de cette usure habituelle, le véhicule présente un point faible de conception.

La possibilité d'acheter simultanément le véhicule avec de nouveaux accessoires — sachant que le nouveau véhicule est compatible avec les accessoires déjà en notre possession et en bon état — afin de bénéficier d'une réduction, a été écartée, une telle offre n'étant pas envisageable en raison de la diversité des fournisseurs.

Finalement, la possibilité de conserver le véhicule encore quelques années a été soulevée par un conseiller, mais le besoin de fiabilité justifie, selon les responsables en charge, un remplacement prochain. M. Wyss souligne la possibilité d'une revente régionale ou, dans tous les cas, d'une reprise par le vendeur, sachant que la politique communale concernant le parc automobile tend plutôt vers le maintien d'un parc restreint composé de véhicules pleinement fonctionnels.

CONCLUSION

La commission remercie la Municipalité pour les explications fournies, et adopte à la majorité de 3 oui, 1 abstention et d'1 non, ce préavis.

Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX,

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide

- **D'autoriser** la Municipalité à procéder au remplacement du véhicule polyvalent Bucher Lodog T1250 ;
- **D'accorder** le crédit nécessaire total de **CHF 195'500 TTC**. Le compte d'investissement 61505.5064.1 est ouvert à cet effet ;
- **De financer** ces montants par un emprunt aux meilleures conditions du moment dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature en cours.

La rapportrice : Zoé Vuilleumier